

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020 A HUIS CLOS

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du 24 juin 2020
- 2- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (délib)
- 3- Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 02 juillet 2020 et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrès s'est réuni dans la salle de convivialité (compte-tenu de la situation de COVID-19) sous la présidence de M. Emilien BRENOT, Maire.

PRESENTS : Mmes DEBIEF Monique, DUPONT Joëlle, GREFFE Emmanuelle, NAVARETTE Véronique.

Ms BÉLIARD Hervé, BRENOT Emilien, BRETON Cédric, Guy DUCRET, Nicolas FOLLETETE.

ABSENTS EXCUSES : M. GOUX Loïc (pouvoir donné à M. BRENOT Emilien), Mme MACHETEAU COHADIER Jacqueline (pouvoir donné à Mme DUPONT Joëlle).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. BRETON Cédric a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. BRENOT Emilien a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV DU 04 JUIN 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VOIX : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (délib)

Le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué titulaire et des 3 suppléants représentant la commune au sein du Collège pour élire les sénateurs le 27 septembre 2020.

Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : M. BRENOT Emilien
1^{ère} suppléante : Mme DEBIEF Monique
2^{ème} suppléant : M. BRETON Cédric
3^{ème} suppléante : Mme NAVARRETE Véronique.

VOIX : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – QUESTIONS DIVERSES

M. le MAIRE informe les conseillers que la Commune est attaquée au tribunal administratif de Besançon pour défaut d'instruction du PC SCI UNION DES BOSQUETS. La requête en référé de suspension est effectuée par M. MOUILLET Hervé, M. DUPONT Daniel et Mme NAVARRETE Véronique. M. Le MAIRE demande donc à Mme NAVARRETE Véronique de bien vouloir sortir en application de l'article L2131-11. Après son départ, M. le MAIRE précise ensuite qu'un recours pour excès de pouvoir contre la commune a été adressé au Tribunal Administratif de Besançon en annulation de l'arrêté du 24 février 2020 délivrant un permis de construire à la SCI UNION DES BOSQUETS. Une requête en référé a été également adressée au Tribunal Administratif de Besançon, en suspension des effets de ce permis de construire. Le juge des référés a fixé l'audience au 20/07/2020 à 10h. M. Le MAIRE se fera assister par un avocat, Maître SUISSA à Besançon.

Fin du conseil à 19h45

